

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-20260058-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 058

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

Convocation du	Affichage du	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
03/04/2026	03/04/2026		15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian	Présent		
	DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian	Présent		
	DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique	Présente		
	GREZAUD-SOUDANI Nelly	Excusée	ROUGEOT François	Présent		
	JACQUEROUX Hubert	Excusé	SCHAACK Nathalie			Pouvoir F.MARTEL
	JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			Pouvoir J.DEAL
	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine	Présente		
	LORETI Gloria	Présente	Blanc :	Abstention :	Pour :	13
OBJET	FACTURE 2025 SANS PRESTATION D'UNE ASSOCIATION (annule et remplace précédente-erreur de plume)					

M Le Maire de Lugny,

M le Maire précise que sur l'exercice 2025, il a été réceptionné une facture sans prestation d'une association en date de novembre 2025 en sus du versement d'une subvention précédemment acceptée en 2025, d'un montant de 1 500 €.

Le Conseil Municipal a demandé des informations concernant cette facture dont le motif n'est pas justifié et illégal car budget non voté en 2026.

Une demande de rétribution sera demandée auprès de l'association en question.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

CONFIRME son intention de demander des explications à l'association concernée sur cette facture sans prestation.

AUTORISE M Le Maire à missionner un avocat afin de régulariser si possible la situation et éventuellement demander le remboursement de la somme versée, soit 1 500,00 € auprès du ou de(s) éventuel(s) responsable(s).

Fait à Lugny,

Les jours mois et an sus-dits

Certifié conforme,

Le Maire,

F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance

C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026057-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 057

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

	Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
				15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES		BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian	Présent		
		DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian	Présent		
		DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique	Présente		
		GREZAUD-SOUDANI Nelly	<i>Excusée</i>	ROUGEOT François	Présent		
		JACQUEROUX Hubert	<i>Excusé</i>	SCHAACK Nathalie			Pouvoir F.MARTEL
		JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			Pouvoir J.DEAL
		LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine	Présente		
		LORETI Gloria	Présente	Blanc :	Abstention :	Pour :	13
OBJET	LETTRE DE MISSION D'UN AVOCAT PÉNALISTE						

M Le Maire de Lugny,

M Le Maire demande qu'en complément du travail de Me LEBLANC missionnée par le précédent Conseil Municipal, qu'un avocat pénaliste soit missionné, Me BELVILLE (missions archives et propriétés communales).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE M Le Maire à missionner un avocat pénaliste, il s'agit de Me BELVILLE (missions archives et propriétés communales).

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance
C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026056-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 056

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

	Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
				15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES		BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian		Présent	
		DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian		Présent	
		DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique		Présente	
		GREZAUD-SOUDANI Nelly	Excusée	ROUGEOT François		Présent	
		JACQUEROUX Hubert	Excusé	SCHAACK Nathalie			Pouvoir F.MARTEL
		JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			Pouvoir J.DEAL
		LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine		Présente	
		LORETI Gloria	Présente	Blanc :		Abstention :	Pour : 13
OBJET	DANGEROUSITÉ du BATIMENT SITUÉ 5 RUE DE L'ÉGLISE « RUE DE A BOURBONNE ET TUNEL DE LA BOURBONNE »						

M Le Maire de Lugny,

Sur la route de la Bourbonne et notamment au niveau du tunnel, il a été relevé d'importantes dégradations du pied droit de la voûte, une fosse de 75 cm de profondeur s'est créée, une prochaine crue peut entraîner l'écroulement du pont et ainsi inonder le bourg.

Si projet financé par la commune : 23 760 TTC car le Maître d'œuvre et d'ouvrage peuvent être amoindris.

Si projet financé par le propriétaire du bâti en cours d'écroulement : 30 000 TTC.

M Le Maire demande aux élus, leur accord afin de prendre contact avec le propriétaire, afin de lui faire part de l'urgence.

M Le Maire demande la mise au budget communal 2026 de la somme de 25000 TTC pour les travaux, dans l'hypothèse où le propriétaire ne veuille pas effectuer les travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE M Le Maire à contacter le propriétaire du bâtiment situé 5 rue de l'Eglise à LUGNY.

AUTORISE M Le Maire à inscrire au budget communal 2026, la somme de 25 000,00 €, pour la réalisation des travaux. Cette somme est prévue dans l'hypothèse où le propriétaire ne souhaite pas prendre en charge les travaux dans les mois à venir.

La rétrocession de ladite somme sera demandée au propriétaire.

Fait à Lugny,

Les jours mois et an sus-dits

Certifié conforme,

Le Maire,

F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance,

C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026055-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 055

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

	Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
				15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES		BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian		Présent	
		DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian		Présent	
		DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique		Présente	
		GREZAUD-SOUDANI Nelly	Excusée	ROUGEOT François		Présent	
		JACQUEROUX Hubert	Excusé	SCHAACK Nathalie			Pouvoir F.MARTEL
		JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			Pouvoir J.DEAL
		LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine		Présente	
		LORETI Gloria	Présente	Blanc :		Abstention :	Pour : 13
OBIET	TARIF LOCATION APPARTEMENT BATIMENT OFFICE NOTARIAL						

M Le Maire de Lugny,

RAPPELLE qu'un logement situé à l'étage du bâtiment de l'office notarial est libre et que des travaux de rénovations ont été effectués suite au délabrement causé par l'ancienne locataire.

Cet appartement est d'une superficie de 48.54 m² et est composé de :

- D'une cuisine / séjour
- D'une chambre
- D'une salle de bains
- D'un WC
- D'une Hotte de cuisine – 1 baignoire (avec pare douche)
- Cave pour accès compteur d'eau exclusivement (accès par couloir)

Suite à la remise en état de l'appartement (murs, sols, équipement salle de bains, équipement cuisine)

M Le Maire propose un futur loyer de 400.00 € hors charge

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VALIDE la proposition de M Le Maire, à savoir :

La mise en location de l'appartement précité pour la somme de **400,00 €** hors charge, à compter du 01/05/2026.

CHARGE M Le Maire d'établir les baux en conséquence

AUTORISE M Le Maire à signer le bail et toutes pièces s'y rapportant.

Fait à Lugny,

Les jours mois et an sus-dits

Certifié conforme,

Le Maire,

F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance

C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026054-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 054

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian	Présent		
	DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian	Présent		
	DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique	Présente		
	GREZAUD-SOUDANI Nelly	<i>Excusée</i>	ROUGEOT François	Présent		
	JACQUEROUX Hubert	<i>Excusé</i>	SCHAACK Nathalie			<i>Pouvoir F.MARTEL</i>
	JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			<i>Pouvoir J.DEAL</i>
	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine	Présente		
	LORETI Gloria	Présente	Blanc :	Abstention :	Pour :	13
OBJET	REFERENT CNAS					

M Le Maire de Lugny,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), permettant au conseil de constituer des commissions d'instruction composé exclusivement de conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE comme suit le référent :

➤ CNAS : Véronique NAMIAS (Elue) et Sylvie BADEY (Agent).

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance
C.VINCENT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026053-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 053

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

	Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
				15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra		Présente	MALECKI Florian		Présent	
	DEAL Jérôme		Présent	MARTEL Florian		Présent	
	DUCROT Jacques		Présent	NAHMIAS Véronique		Présente	
	GREZAUD-SOUDANI Nelly		Excusée	ROUGEOT François		Présent	
	JACQUEROUX Hubert		Excusé	SCHAACK Nathalie			Pouvoir F.MARTEL
	JEANDIN Ludovic		Présent	THEVENARD Thomas			Pouvoir J.DEAL
	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne		Présente	VINCENT Carine		Présente	
	LORETI Gloria		Présente	Blanc :		Abstention :	Pour : 13
OBJET	REFERENT CODALU						

M Le Maire de Lugny,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), permettant au conseil de constituer des commissions d'instruction composé exclusivement de conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

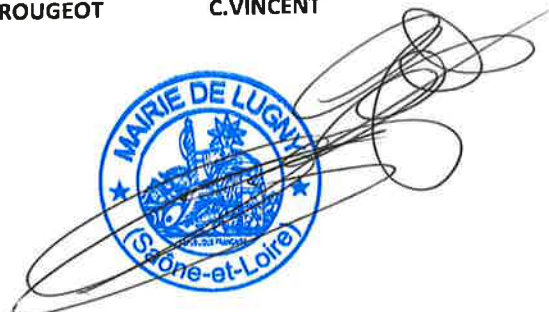
FIXE comme suit le référent :

➤ **CODALU** : Florian MARTEL et François ROUGEOT.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,

Le Maire,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance
C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026052-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 052

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian	Présent		
	DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian	Présent		
	DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique	Présente		
	GREZAUD-SOUDANI Nelly	<i>Excusée</i>	ROUGEOT François	Présent		
	JACQUEROUX Hubert	<i>Excusé</i>	SCHAACK Nathalie			<i>Pouvoir F.MARTEL</i>
	JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			<i>Pouvoir J.DEAL</i>
	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine	Présente		
	LORETI Gloria	Présente	Blanc :	Abstention :	Pour :	13
OBJET	REFERENT RESEAUX					

M Le Maire de Lugny,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), permettant au conseil de constituer des commissions d'instruction composé exclusivement de conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE comme suit le référent :

➤ **RESEAUX** : Thomas MALECKI et François ROUGEOT.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance
C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026051-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 051

L'an deux mil vingt-six, les neufs avrils à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian	Présent		
	DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian	Présent		
	DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique	Présente		
	GREZAUD-SOUDANI Nelly	Excusée	ROUGEOT François	Présent		
	JACQUEROUX Hubert	Excusé	SCHAACK Nathalie			Pouvoir F.MARTEL
	JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			Pouvoir J.DEAL
	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine	Présente		
	LORETI Gloria	Présente	Blanc :	Abstention :	Pour :	13
OBJET	COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES					

M Le Maire de Lugny,

VU le Code électoral, et notamment ses articles L.19 et R.7 relatifs à la commission de contrôle des listes électorales,
CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de proposer des membres pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales,

CONSIDERANT que la composition des membres de la commission électorale, proposée par le conseil parmi les administrés de la commune de Lugny, est soumise à la validation de la Préfecture,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

DE PROPOSER les personnes suivantes pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

- **Elus** : Nathalie SCHAACK et François ROUGEOT.
- **Administrés** : Catherine LAGARGE, Michel LIBET, Michelle THURISSET et Jean-Pierre ZAGO.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance
C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026050-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 050

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian	Présent		
	DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian	Présent		
	DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique	Présente		
	GREZAUD-SOUDANI Nelly	Excusée	ROUGEOT François	Présent		
	JACQUEROUX Hubert	Excusé	SCHAACK Nathalie			Pouvoir F.MARTEL
	JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			Pouvoir J.DEAL
	LORENZINI-DESMAZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine	Présente		
	LORETI Gloria	Présente				
			Blanc :	Abstention :	Pour :	13
OBJET	REPRISE DELIBERATION 2026/015 PORTANT SUR LE VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026					

M Le Maire de Lugny,

VU les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

M Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La délibération précédente étant intervenue avant l'émission du formulaire Cerfa n°1259, les bases retenues se sont révélées inexactes. Il convient, par conséquent, de procéder à un nouveau délibéré.

En conséquence, M Le Maire propose de LUGNY de maintenir les taux fixer les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,16 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 41,52 %
- taxe d'habitation (TH) : 18,46 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,16 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 41,52 %
- taxe d'habitation (TH) : 18,46 %

Fait à Lugny,

Les jours mois et an sus-dits

Certifié conforme,

Le Maire,

F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance

C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 071-217102672-20260409-2026049-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 049

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

	Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
				15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES		BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian	Présent		
		DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian	Présent		
		DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique	Présente		
		GREZAUD-SOUDANI Nelly	<i>Excusée</i>	ROUGEOT François	Présent		
		JACQUEROUX Hubert	<i>Excusé</i>	SCHAACK Nathalie			Pouvoir F.MARTEL
		JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			Pouvoir J.DEAL
		LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine	Présente		
		LORETI Gloria	Présente				
				Blanc :	Abstention :	Pour :	13
OBJET	CRÉATION DE LA COMMISSION SANTE SENIORS						

M Le Maire de Lugny,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), permettant au conseil de constituer des commissions d'instruction composé exclusivement de conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

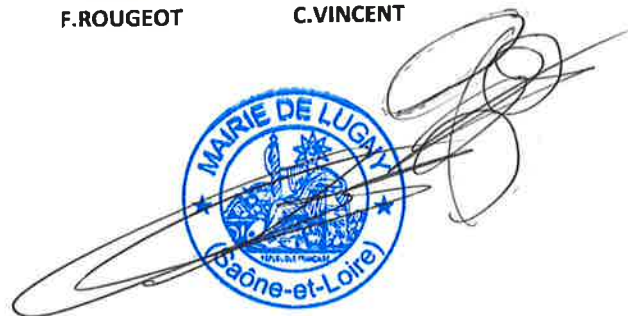
FIXE comme suit la commission :

➤ **SANTE SENIORS** : Ludovic JEANDIN, Anne LORENZINI, Florian MARTEL, François ROUGEOT et Carine VINCENT.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,

Le Maire,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance
C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026048-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 048

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian		Présent	
	DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian		Présent	
	DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique		Présente	
	GREZAUD-SOUDANI Nelly	<i>Excusée</i>	ROUGEOT François		Présent	
	JACQUEROUX Hubert	<i>Excusé</i>	SCHAACK Nathalie			Pouvoir F.MARTEL
	JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			Pouvoir J.DEAL
	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine		Présente	
	LORETI Gloria	Présente	Blanc :	Abstention :	Pour :	13
OBJET	CRÉATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE					

M Le Maire de Lugny,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), permettant au conseil de constituer des commissions d'instruction composé exclusivement de conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE comme suit la commission :

➤ **SCOLAIRE** : Sandra BARBOSA, Gloria LORETI, Thomas MALECKI, Carine VINCENT, Florian MARTEL, Véronique NAHMIAS et François ROUGEOT.

Fait à Lugny,

Les jours mois et an sus-dits

Certifié conforme,

Le Maire,

F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance

C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026047-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 047

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian		Présent	
	DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian		Présent	
	DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique		Présente	
	GREZAUD-SOUDANI Nelly	<i>Excusée</i>	ROUGEOT François		Présent	
	JACQUEROUX Hubert	<i>Excusé</i>	SCHAACK Nathalie			<i>Pouvoir F.MARTEL</i>
	JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			<i>Pouvoir J.DEAL</i>
	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine		Présente	
	LORETI Gloria	Présente	Blanc :		Abstention :	Pour : 13
OBJET	CRÉATION DE LA COMMISSION FLEURISSEMENT					

M Le Maire de Lugny,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), permettant au conseil de constituer des commissions d'instruction composé exclusivement de conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE comme suit la commission :

➤ **FLEURISSEMENT** : Anne LORENZINI, Gloria LORETI, Véronique NAHMIAS, François ROUGEOT et Nathalie SCHAACK.

Il est précisé qu'un groupe consultatif, composé d'administrés de Lugny, sera associé à l'instance officielle. Il est rappelé que ses membres ne disposent pas du droit de vote.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance
C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026046-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 046

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian		Présent	
	DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian		Présent	
	DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique		Présente	
	GREZAUD-SOUDANI Nelly	<i>Excusée</i>	ROUGEOT François		Présent	
	JACQUEROUX Hubert	<i>Excusé</i>	SCHAACK Nathalie			<i>Pouvoir F.MARTEL</i>
	JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			<i>Pouvoir J.DEAL</i>
	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine		Présente	
	LORETI Gloria	Présente	Blanc :		Abstention :	Pour : 13
OBJET	CRÉATION DE LA COMMISSION BOIS ET FORET					

M Le Maire de Lugny,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), permettant au conseil de constituer des commissions d'instruction composé exclusivement de conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE comme suit la commission :

➤ **BOIS ET FORET** : Jérôme DEAL, Jacques DUCROT, François ROUGEOT et Thomas THEVENARD.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance
C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026045-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 045

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian		Présent	
	DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian		Présent	
	DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique		Présente	
	GREZAUD-SOUDANI Nelly	Excusée	ROUGEOT François		Présent	
	JACQUEROUX Hubert	Excusé	SCHAACK Nathalie			Pouvoir F.MARTEL
	JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			Pouvoir J.DEAL
	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine		Présente	
	LORETI Gloria	Présente		Blanc :	Abstention :	Pour : 13
OBJET	CRÉATION DE LA COMMISSION URBANISME PATRIMOINE					

M Le Maire de Lugny,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), permettant au conseil de constituer des commissions d'instruction composé exclusivement de conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE comme suit la commission :

➤ **URBANISME PATRIMOINE** : Jérôme DEAL, Jacques DUCROT, Ludovic JEANDIN, Florian MARTEL, François ROUGEOT et Nathalie SCHAACK.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance
C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026044-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 044

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian	Présent		
	DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian	Présent		
	DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique	Présente		
	GREZAUD-SOUDANI Nelly	<i>Excusée</i>	ROUGEOT François	Présent		
	JACQUEROUX Hubert	<i>Excusé</i>	SCHAACK Nathalie			<i>Pouvoir F.MARTEL</i>
	JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			<i>Pouvoir J.DEAL</i>
	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine	Présente		
LORETI Gloria	Présente		Blanc :	Abstention :	Pour :	13
OBJET	CRÉATION DE LA COMMISSION MARCHÉS PUBLICS APPEL D'OFFRES					

M Le Maire de Lugny,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), permettant au conseil de constituer des commissions d'instruction composé exclusivement de conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE comme suit la commission :

➤ **MARCHÉS PUBLICS/APPEL D'OFFRES** : Jérôme DEAL, Thomas MALECKI, Florian MARTEL, François ROUGEOT et Nathalie SCHAACK.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire, La Secrétaire de Séance
F.ROUGEOT C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

**DELIBERATION N° 2026 / 043
ANNULÉE**

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

	Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
				15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra		Présente	MALECKI Florian		Présent	
	DEAL Jérôme		Présent	MARTEL Florian		Présent	
	DUCROT Jacques		Présent	NAHMIAS Véronique		Présente	
	GREZAUD-SOUDANI Nelly		<i>Excusée</i>	ROUGEOT François		Présent	
	JACQUEROUX Hubert		<i>Excusé</i>	SCHAACK Nathalie			<i>Pouvoir F.MARTEL</i>
	JEANDIN Ludovic		Présent	THEVENARD Thomas			<i>Pouvoir J.DEAL</i>
	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne		Présente	VINCENT Carine		Présente	
LORETI Gloria		Présente	Blanc :		Abstention :	Pour :	
OBJET	CRÉATION DE LA COMMISSION CCID						

M Le Maire de Lugny,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), permettant au conseil de constituer des commissions d'instruction composé exclusivement de conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Annulée, le Conseil Municipal devra proposer une liste de 24 personnes.

Fait à Lugny,

Les jours mois et an sus-dits

Certifié conforme,

Le Maire,

F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance

C.VINCENT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUGNY**

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 071-217102672-20260409-2026042-DE

SEANCE DU 09 AVRIL 2026

DELIBERATION N° 2026 / 042

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures.

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M F. ROUGEOT.

Sur la convocation du 03 avril 2026, affichée le 03 avril 2026, qui leur a été adressée par M François ROUGEOT, Maire.

Convocation du 03/04/2026	Affichage du 03/04/2026	Membres	en exercice	Présents	Exprimés	Secrétaire de séance
			15	11	13	C.VINCENT
MEMBRES	BARBOSA Sandra	Présente	MALECKI Florian	Présent		
	DEAL Jérôme	Présent	MARTEL Florian	Présent		
	DUCROT Jacques	Présent	NAHMIAS Véronique	Présente		
	GREZAUD-SOUDANI Nelly	Excusée	ROUGEOT François	Présent		
	JACQUEROUX Hubert	Excusé	SCHAACK Nathalie			Pouvoir F.MARTEL
	JEANDIN Ludovic	Présent	THEVENARD Thomas			Pouvoir J.DEAL
	LORENZINI-DESMAIZIERES. Anne	Présente	VINCENT Carine	Présente		
LORETI Gloria	Présente		Blanc :	Abstention :	Pour :	13
OBJET	CRÉATION DE LA COMMISSION CIMETIERE					

M Le Maire de Lugny,

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), permettant au conseil de constituer des commissions d'instruction composé exclusivement de conseillers municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

FIXE comme suit la commission :

➤ **CIMETIERE** : Ludovic JEANDIN, Anne LORENZINI, Florian MARTEL, Véronique NAHMIAS et François ROUGEOT.

Fait à Lugny,
Les jours mois et an sus-dits
Certifié conforme,
Le Maire,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance
C.VINCENT

